

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSdite MUNICIPALITÉ, QUE :

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Centre a adopté, lors d'une séance régulière tenue le **20 mai 2026**, le **Schéma de couverture de risques révisé en sécurité incendie 2026-2036**, ainsi que son plan de mise en œuvre.

Le tout entrera en vigueur le **1er juin 2026**, conformément aux dispositions de la Loi sur la sécurité incendie, suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par le ministre de la Sécurité publique.

Une copie du Schéma de couverture de risques incendie est disponible pour consultation au centre administratif de la MRC de Beauce-Centre, situé au 111, 107 e rue Beauceville QC (G5X 2P9), aux heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté en ligne sur le site Internet de la MRC.

Donné à Beauceville, le **20 mai 2026**



**Sylvie Côté**  
directrice générale et greffière-trésorière